



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL STRUCTURE DU PLUi-H

Approuvé le 12 mai 2025

1) Rapport de présentation

- 1.1) Rapport de présentation – Volet 1.1 et 1.2 – Diagnostic et Etat initial de l’environnement
- 1.2) Rapport de présentation – Volet 2 – Justifications
- 1.3) Rapport de présentation – Volet 3 – Evaluation environnementale et Résumé non technique
- 1.4) Annexe au rapport de présentation – Etude commerce
- 1.5) Annexe au rapport de présentation – Etude de stationnement

2) Projet d’Aménagement et de Développement Durables

3) Livret des Orientations d’Aménagement et de Programmation

4) Règlement

- 4.1) Règlement écrit
- 4.2) Tableau des Emplacements réservés
 - 4.2.1) Plans des Emplacements Réservés
- 4.3) Règlement graphique
 - 4.3.1) Plans communaux
 - 4.3.2) Plans zoomés
- 4.4) Fiches patrimoines et changement de destination
 - 4.4.1) Fiches patrimoines
 - 4.4.2) Fiches bâtiments pouvant changer de destination
 - 4.4.3) Plans des éléments de patrimoine et bâtiments pouvant changer de destination
- 4.5) Plans des zones humides avérées et potentielles

5) Programme d’Orientations et d’Actions (POA)

6) Livret des Annexes et Servitudes

7) Pièces administratives

- 7.1) Prescription PLUi-H
- 7.2) Débat PADD
- 7.3) Délibération d’arrêt du PLUi-H
- 7.4) Bilan concertation
- 7.5) Délibération d’approbation du PLUi-H

8) Dossier d’abrogation des cartes communales



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
Tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLH)